



## CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE PHASE DÉPARTEMENTALE RÈGLEMENT

### Préambule

Ce document précise et complète pour la phase zonale et la phase départementale Var le règlement officiel du championnat scolaire consultable sur le site de la FFE :

**J03-2024\_25\_Championnat\_de\_France\_scolaire.pdf**

Le présent règlement est valide à partir de la saison 2024/2025 et jusqu'à ce qu'un nouveau ne l'annule.

### Règles du jeu

- Les règles employées sont celles de la FIDE en vigueur avec l'exception des coups illégaux : l'article 2.2.2. du R03 Compétitions homologuées est appliqué "la partie sera perdue après le 3<sup>e</sup> coup illégal achevé".
- Chaque tournoi sera joué en 5 rondes de 12 min 3 sec par coup en cadence Fischer ou 15 min KO. Le délai de forfait est 10 min.

### Zonaux écoles

- Pour éviter de trop grands déplacements pour le plus grand nombre, la phase départementale des écoles sera précédée de tournois zonaux dont le nombre est fonction des demandes.
- Le nombre de zonaux doit être arrêté au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de l'année scolaire en cours. Les demandes doivent être faites auprès du CVE. Un même lieu ne peut avoir plusieurs zonaux.
- Les zonaux se déroulent le mercredi après-midi, le samedi ou le dimanche.
- Les lieux et dates de ces zonaux doivent être proposés au CVE au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de l'année scolaire pour diffusion auprès des établissements.
- Un enfant ne peut participer à plusieurs zonaux
- Les zonaux sont des compétitions individuelles avec classement par établissement sur les 8 meilleurs de chaque école dont au moins deux filles et deux garçons. Le classement s'effectue au total des points des participants.
- Le départage est fait au a) buchholz tronqué, b) buchholz c) cumulatif
- A ce titre, l'arbitre du zonal doit en demander l'homologation.
- En cas d'équipe incomplète : moins de 2 filles, moins de 2 garçons et/ou moins de 8 joueurs, le classement s'établira, par dérogation au règlement fédéral, sur



# COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

l'ensemble des résultats de l'équipe, le nombre de même sexe étant limité à 6. Ainsi une équipe incomplète peut être classée avant une équipe complète.

- La finale départementale se disputant par équipes de 8 avec au moins 2 filles et 2 garçons. Aux responsables d'une équipe incomplète qualifiée de motiver joueurs et joueuses pour la compléter.
- Chaque organisateur transmet au CVE la liste de tous les participants de son zonal (N° FFE, nom, prénom, catégorie, établissement scolaire) ainsi que les informations des établissements (nom des écoles, adresse, numéro de téléphone et adresse mail) et les informations des équipes (nom du responsable, téléphone et adresse mail) et le classement de son zonal.
- Le championnat départemental regroupe, au maximum, les 12 meilleures équipes de ces zonaux
- le nombre d'équipes qualifiées par zonal dépendra du nombre de participants dans chaque zonal.
- Seuls les établissements ayant présenté **au moins 6 joueurs au zonal** pourront être qualifiés pour la finale départementale.
- Les places sont réparties entre les zonaux proportionnellement à la participation à cette phase.

## Rôle du responsable du CVE

- Le CVE transmet aux responsables des zonaux le nombre d'écoles qualifiées dans les trois jours suivant la réception de toutes les listes.
- Le CVE informe les équipes de leur qualification pour la phase suivante
- Le CVE transmet les résultats et les listes au responsable de la ligue PACA.
- Lorsqu'une équipe se désiste, le CVE cherche une équipe à repêcher. Si aucune équipe de ce zonal n'accepte de participer à la finale départementale, la place libérée pourra servir à repêcher une équipe d'un autre zonal.

## Finale départementale

- La phase départementale est une compétition par équipes de 8 avec au moins 2 filles et 2 garçons.
- L'arbitre demande à la FFE l'homologation du groupe et rentre les résultats sous 24h après la compétition sur le site fédéral.
- L'appariement de cette phase est fait selon l'article 3.3 du règlement fédéral avec une cadence de 12 min. + 3sec par coup ; le classement selon article 5.3.
- Le CVE transmet les résultats au responsable de la ligue PACA.
- A l'issue de cette phase, les 5 meilleures équipes sont qualifiées pour la finale académique.